

 Manuela GOUET
(dgs@bonnetable.fr)

 19 janvier 2024

 11 documents

REVUE DE PRESSE DU 13 AU 19 JANVIER 2024

- 1 

Bonnétable - L'amour vache des Tréteaux sur scène
L'Action Républicaine, vendredi 19 janvier 2024

- 2 

Bonnétable - Des projets d'énergies renouvelables en perspective
Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 19 janvier 2024

- 3 

Bonnétable - Energies renouvelables : décision en mars
L'Action Républicaine, vendredi 19 janvier 2024

- 4 

Bonnétable - La papeterie du Bourray a présenté son projet d'épandage au conseil municipal
Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, vendredi 19 janvier 2024

- 5 

Sarthe - Il creuse son sillon dans le miel d'exception
Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 19 janvier 2024

- 6 

Bonnétable - Espoir et fêtes pour les résidents de Tarmac
Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 17 janvier 2024

- 7 

Bonnétable - Les nouveaux ambassadeurs célébrés
Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 16 janvier 2024

- 8 

Bonnétable - La vidéosurveillance pour lutter contre les dépôts sauvage ?
Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, samedi 13 janvier 2024

- 9 

Bonnétable va sévir contre les dépôts sauvages d'ordures: "des abords sont sales et nous font honte"
actu.fr, samedi 13 janvier 2024

10



Bonnétable - Théâtre : « L'amour Vache » débute le week-end prochain

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, dimanche 14 janvier 2024

11



Bonnétable - Ouest-France recherche un correspondant de presse

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 15 janvier 2024

Bonnétable - L'amour vache des Tréteaux sur scène

L'Action Républicaine, vendredi 19 janvier 2024, 433 mots

La troupe de théâtre Les Tréteaux de Malestable remonte sur les planches avec une toute nouvelle pièce : "L'amour vache".

Les toutes premières représentations auront lieu à domicile, ce samedi 20 et dimanche 21 janvier : la troupe de théâtre amateur de Bonnétable, "**Les Tréteaux de Malestable**", remonte sur les planches en ce début d'année, avec sa toute nouvelle pièce "**L'amour vache**".

Au total, quatorze représentations seront données par les acteurs, qui répètent depuis plusieurs mois, dans onze communes différentes, d'ici le mois d'avril.

"Cupidon à la ferme"

Pour cette pièce en deux actes, signée Viviane Tradivel et Alexis Bondis, l'humour, et le rire, seront au rendez-vous, comme toujours avec la troupe bonnétablienne.

On y découvre Marie-Thérèse, qui désespère quant à la vie amoureuse de son fils, Jean-François. Elle craint de le voir rester célibataire et risquer de perdre l'héritage familial. La mère de famille l'inscrit alors à l'émission "**Cupidon à la ferme**", qui lui permet de rencontrer deux prétendantes... "**Evidemment, l'arrivée des deux soupirantes et des caméras n'est pas sans troubler la belle harmonie de la ferme**", peut-on lire sur le synopsis...

Les spectateurs habitués de la chaîne télévisée M6, ne s'y tromperont pas et relèveront certainement des similitudes avec la très connue émission "**L'amour est dans le pré**", présentée par Karine Lemarchand.

Encore mieux que l'an passé ?

Aux dires d'un des comédiens de la troupe, "**de l'avis de ceux qui sont venus nous voir en représentations privées, la pièce est rythmée, on rigole beaucoup et jusqu'au bout, ils n'arrivent pas à trouver le bon dénouement**".

Sylvie Chopin, présidente des six comédiens, deux souffleuses, et quatre techniciens qui composent la troupe, espère "**que cette nouvelle pièce aura autant de succès que celle de l'année précédente**". Qui avait remporté un vif succès. "**Nos deux répétitions privées nous laissent présager que cela devrait être encore mieux cette année.**"

Représentations : dimanche 28 janvier à 15h, à Cherré ; dimanche 4 février à 15h à La Chapelle-du-Bois ; dimanche 18 février à 15h à Torcé-en-Vallée ; vendredi 23 février à 20h30 au Théâtre de Mamers ; dimanche 25 février à 15h à Semur-en-Vallon ; vendredi 8 mars à 20h30 à Ceton ; dimanche 17 mars à 15h à Tuffé ; vendredi 22 mars à 20h30 à Saint-Cosme-en-Vairais ; dimanche 7 avril à 15h à Neufchâtel en Saosnois ; samedi 13 avril à 15h et 21h, et dimanche 14 avril à 21h, à Bonnétable.

Carine ROBINAULT



Dès ce samedi 20 janvier, les Tréteaux de Malestable remontent sur scène avec leur "Amour vache".

Bonnétable - Des projets d'énergies renouvelables en perspective

Quotidien Ouest-France, [ouest-france.fr](https://www.ouest-france.fr), vendredi 19 janvier 2024, 158 mots

C'est à la salle Mélusine qu'a eu lieu une réunion d'information concernant les Zaer (Zones d'accélération des énergies renouvelables).

Cette réunion publique d'information, présentée par Guillaume Mautin, adjoint, accueillait de même bon nombre de conseillers municipaux, Marie-Laure Plever, maire, Jean-Pierre Vogel, sénateur, Thierry Lemonier, conseiller départemental, ainsi qu'une soixantaine de personnes indépendantes ou associatives.

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Les communes peuvent désormais définir les zones d'accélération ou elles souhaitent voir des projets s'implanter (photovoltaïque, solaire thermique, géothermie ou biogaz).

Ces zones ne sont pas exclusives, des projets pouvant être autorisés en dehors afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation limitrophe. « **Le gouvernement mettra en place des avantages financiers pour les porteurs de projets et permettra aux zones d'accélération d'être attractives et compenser des conditions climatiques. Les communes concernées pourront bénéficier de certains avantages** », déclare Guillaume Mautin.



Une partie du public. © Ouest-France

Bonnétable - Energies renouvelables : décision en mars

L'Action Républicaine, vendredi 19 janvier 2024, 241 mots

Comme le dicte la loi Aper (Accélération de la production d'énergies renouvelables), des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) doivent être définies. Et les communes sont invitées à définir, avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles aimeraient voir fleurir ces énergies, qu'il s'agisse de photovoltaïque, de solaire thermique, d'éolien, ou encore de biogaz et géothermie.

C'est dans ce sens que lundi 15 janvier, Guillaume Mautin, 3e adjoint au maire de Bonnétable, a orchestré une réunion d'information à destination des habitants.

Une soirée durant laquelle l' élu a précisé : **"Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu."**

A noter que le Gouvernement appliquera des avantages financiers aux porteurs de projets qui s'implanteront dans lesdites zones. Lesquelles pourront être économiquement attractives et **"compenser des conditions climatiques éventuellement moins avantageuses"**.

Le diaporama présenté ce soir-là fait état de la situation de Bonnétable, qui se répartit sur 4000 hectares dont un quart sont de la forêt.

Les élus de Bonnétable valideront le zonage des ZAER lors du conseil municipal du mois de mars.



Bonnétable validera le zonage des Zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire lors du conseil municipal du mois de mars. © Image par Andreas Senftleben de Pixabay

Bonnétable - La papeterie du Bourray a présenté son projet d'épandage au conseil municipal

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, vendredi 19 janvier 2024, 451 mots

L'équipe municipale s'est réunie en conseil. Avant de traiter l'ordre du jour, le maire, Marie-Laure Pléver, a donné la parole à Monsieur Vuillemin, responsable qualité sécurité environnement de la papeterie du Bourray. Celui-ci a présenté l'entreprise, sa démarche vis-à-vis de l'environnement, et a expliqué le traitement des boues qui pourra être étendu sur les terres de la commune via une convention avec des agriculteurs.

Cette présentation fait suite à l'avis favorable donné à l'unanimité lors du conseil municipal du 9 octobre dernier, pour l'utilisation agricole sur la commune de Bonnétable du « by calcel » (boues issues du traitement des effluents de l'usine papetière).

Sur ce sujet, le conseiller municipal Lionel Transon s'est inquiété sur les zones d'épandage, et précisé « qu'il serait intéressant que celles-ci ne soient pas sur une zone de captage d'eau », en précisant que « Bonnétable a la chance d'avoir une bonne qualité d'eau, ce serait bien que cela continue » et concluait en disant que « la commune n'avait rien à gagner de cette dépose de boue. » Sur le sujet de la qualité de l'eau, Jean-Louis Tortevois a expliqué que « les zones de captage d'eau sont très protégées. »

Monsieur Vuillemin a précisé que « le coût pour les agriculteurs était de zéro et que pour eux c'était un moyen de remplacer des produits chimiques, comme la chaux. » Et précisé que « chaque agriculteur a une convention à signer avec le partenaire industriel Suez. »

Après cette présentation le conseil municipal a traité l'ordre du jour :

Repas gratuit aux agents communaux

La commune de Bonnétable a décidé de fournir gratuitement les repas à l'ensemble des agents communaux les lundis, mardis, jeudis et vendredis, uniquement pendant la période scolaire, via la restauration scolaire. Prestation considérée comme un avantage en nature sur la base du barème établi annuellement par l'Urssaf. « Ce type d'avantage est un plus pour les agents. L'idée est également de fidéliser le personnel communal et d'améliorer la cohésion entre les services » précise le maire.

Point sur les effectifs

Thierry Bottras, conseiller, demande « si la collectivité est toujours en recrutement pour les services techniques ? ».

Marie-Laure Pléver précise que « la collectivité dispose actuellement de deux CDD et nous sommes en réflexion pour une personne supplémentaire en bâtiments et voirie. »

Gestion des plans d'eau de la commune

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition du maire de signer une convention d'une durée de 13 ans, avec l'AAPPMA Gardons et Truites du Saosnois, et la Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, portant sur la gestion des plans d'eau du jardin public appartenant à la commune.

Prochain conseil le 5 février



Une présentation de la papeterie du Bourray a été faite. © Le Maine Libre

Sarthe - Il creuse son sillon dans le miel d'exception

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, vendredi 19 janvier 2024, 686 mots

Patrick Cholet est passé du pétrole au miel. L'ex-directeur commercial s'est fait repérer dans les palaces. Il vient d'agrandir sa société en déménageant à Bonnétable.

Rencontre

Basés à Bonnétable, ses nouveaux locaux, flambant neufs, sont fin prêts pour y recevoir les quelque 80 chefs étoilés avec qui il a pris l'habitude de travailler. Et pour cause, Patrick Cholet, 59 ans, concocte pour ces derniers des miels d'exception. « **Ma production est représentée aussi dans une bonne quinzaine de palaces, dans dix pays étrangers**, se réjouit-il. **Pas plus tard que la semaine dernière, je viens même de rencontrer l'ambassadeur du Japon à Paris, pour tenter d'y distribuer mon hydromel.** » Cette boisson fermentée, délicate, à base d'eau et de miel, dort pour le moment dans des fûts disposés comme du bon vin, dans sa nouvelle cave où nous reçoit ce chef d'entreprise, plein d'entrain. Dans la zone artisanale du Charme à la sortie de Bonnétable. « **Ce genre de cave à hydromel est très apprécié des chefs** », confie ce Normand d'Origine au parcours pour le moins insolite.

Du pétrole au miel

Né à Mortagne-au-Perche, dans l'Orne, Patrick ne sera piqué par le virus de l'apiculture qu'aux alentours de la cinquantaine. Jeune, il se passionne plutôt, tout d'abord, pour les sports mécaniques et décide d'intégrer l'Iscom au Mans (Institut supérieur du commerce automobile). Il devient directeur commercial, « **au niveau national pour le groupe pétrolier Gulf, basé en Belgique** », explique-t-il.

L'aspect de la défense de l'environnement commence à le titiller. Il trouve néanmoins incohérent son discours, à l'époque qu'il tenait à ses enfants, pour défendre la planète alors qu'il travaillait dans le pétrole. En 2015, il annonce ainsi à sa famille qu'il quitte son poste pour devenir producteur de miel. « **En abandonnant, bien sûr, le gros salaire qui l'accompagne** », sourit Patrick. « **Gloups** », s'étrangle alors la famille, qui le suit, malgré des débuts cahoteux. Il s'installe à Bellême, dans l'Orne. Son entreprise baptisée Les cadres noirs percherons voit ainsi le jour. « **J'ai choisi ce nom car à l'époque, j'avais beaucoup d'abeilles noires, les plus ancestrales** », se souvient-il. L'ex-directeur commercial enquille avec ses pots, quarante-six marchés à l'année et autres foires. « **Pour ne gagner au total que cinquante balles, à chaque fois** », se souvient-il.

Toucher le créneau du haut de gamme

En 2018, il songe ainsi à jeter l'éponge mais en 2019, tout change. Grâce à une idée. Celle de toucher le haut du panier, en termes de qualité. Et grâce à des rencontres juteuses : « **Le collègue culinaire de France me conseille de me rendre au sommet international des chefs à Monaco.** » Le but est de toucher le créneau du haut de gamme. « **Là-bas, je rencontre Christian Garcia, chef du Palais de Monaco, Arnaud Donckele, chef (trois étoiles Michelin) au Cheval Blanc à Paris et Pascal Barbot qui a son restaurant L'Astrance, également à Paris** », détaille Patrick.

Ses mots et sa passion du miel, comme s'il parlait d'un bon vin, savent toucher la sensibilité des chefs. Le voilà projeté, en un coup de cuillère à pot, dans le milieu des grandes tables et des palaces. Exemple, à Champagné dans la Sarthe, spécialement pour Pascal Barbot, Patrick fait travailler ses abeilles sur cinquante hectares de châtaigniers avec une technique bien particulière liée à la floraison. Top secrète. Maintenant, il travaille aussi pour « **David Gallienne, qui a gagné le Top chef** », rappelle-t-il.

Miel aux fleurs de carotte

Patrick Cholet se démarque désormais avec ses onze sortes de miel. Aux fleurs de carotte, de coriandre, de sarrasin, de pommiers, etc.

Ce producteur de miel vient de passer de ses 160 m² de Bellême à 400 m² à Bonnétable. Pourquoi un déménagement en Sarthe, au fait ? « **Parce qu'il fallait que je m'agrandisse et que la communauté de communes, dynamique, m'a séduite avec ce local déjà construit et donc libre. En sachant que je reste dans le Perche puisque Bonnétable y est aux portes.** »

Thierry SOUFFLARD.



Ses 400 ruches sont installées en Normandie et en Pays de la Loire. Patrick Cholet, producteur de miel d'exception, vient d'aménager ses nouveaux locaux à Bonnétable dans la Sarthe. © Ouest-France

Bonnétable - Espoir et fêtes pour les résidents de Tarmac

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mercredi 17 janvier 2024, 454 mots

Grâce à l'initiative de Carole Jarrier, coordinatrice sociale, et Jeanne, conseillère en économie sociale, les résidents de l'association Tarmac ont plongé dans la magie de Noël, autour d'un bon repas.

Noël, une période de joie et de célébration, a pris une toute nouvelle signification pour onze des 14 résidents de la maison relais de Bonnétable, gérée par Tarmac.

Carole partage son expérience : « Les fêtes ne sont pas forcément synonymes de joie pour beaucoup d'entre eux, mais les sourires, les rires étaient affichés sur leurs visages, démontrant que les angoisses s'étaient estompées un instant. » Chacun a joué un rôle actif, de la préparation du repas à la décoration de la table, créant ainsi un moment de partage et de réconfort.

Pour faire de cette soirée une vraie soirée de Noël, Carole a tenu à ce que tous les résidents reçoivent un petit cadeau. Un geste qui a fortement touché l'ensemble des convives.

L'habitat communautaire de petite taille, composé de logements privatifs et d'espaces collectifs, offre un soutien quotidien à chaque résident, cohabitant avec une résidence autonomie. Florence, une résidente de 61 ans, est un exemple touchant de la transformation que peut apporter l'association.

Une vie transformée

Arrivée en 2019, Florence décrit son parcours de vie comme « catastrophique », marqué par une enfance sans amour et des années de violences conjugales qui l'ont finalement laissée à 30 ans dans un fauteuil roulant, avec une fille à élever. Elle a lutté pour retravailler malgré son invalidité, mais les épreuves n'étaient pas encore terminées. Séquestrée dans son appartement par des squatteurs, elle a perdu son logement et a sombré dans une profonde déprime.

C'est à ce moment critique que l'association Tarmac est intervenue. Florence témoigne avec émotion : « Ils se sont occupés de tout, ils m'ont accompagnée, et j'ai pu obtenir un logement privatif dans cette maison relais. Carole et Jeanne sont toujours là pour nous aider dans nos démarches et nous soutiennent énormément. Ce sont des personnes merveilleuses. »

Le cas de Florence soulève la question cruciale : « Que serais-je devenue sans l'intervention salvatrice de Tarmac ? ». Cette structure, alliant logements privatifs et espaces collectifs, favorise les relations entre résidents et professionnels, créant un environnement de soutien et d'entraide.

L'association Tarmac va au-delà de la simple fourniture de logements. Elle offre un refuge, un soutien essentiel et une communauté qui aide les résidents à reconstruire leur vie. À travers des initiatives comme le repas de Noël, Carole et Jeanne créent des moments de bonheur et d'unité, montrant que « même dans les situations les plus difficiles, il est possible de retrouver la magie de la vie. »



Des résidents aux côtés de Carole, heureux de se retrouver autour d'un bon repas de Noël. Au centre, Florence retrouve le sourire. © Le Maine Libre

Bonnétable - Les nouveaux ambassadeurs célébrés

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, mardi 16 janvier 2024, 227 mots

Les ambassadeurs de Bonnétable sont de retour un an après leur création.

Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe, lançait il y a un an le club des ambassadeurs de Bonnétable. Une cérémonie qui met à l'honneur des acteurs du monde économique et associatif, des femmes et des hommes qui ont marqué par leur action ou leur engagement la ville de Bonnétable.

Lors des vœux de Marie-Laure Pléver, les ambassadeurs salués l'an passé pour leurs actions, ont eu la lourde tâche de choisir à leur tour chacun un filleul qui selon eux mérite de prendre leur place et ainsi devenir ambassadeur. Ils ont choisi

Ainsi, Serge Saillant a choisi de désigner Joël Nourry, ; Yvon Marzin, a honoré Bernard Hamelin ; Catherine et Raphaël Breton ont désigné Jean-Pierre Bellanger ; Monique Bouvier Krokos a opté pour Odile Davignon ; Joël Venara a choisi Françoise et Léon Chedhomme ; André Grison a nommé Maurice Pasquier ; Claudine Cormier a souhaité honorer Huguette Lecureur ; Alex Hermand a choisi Philippe Leblay ; Marie-Laure Pléver a mis à l'honneur Micheline et Roland Cheron ; Thierry Lemonnier a désigné Micheline Goupil et Jean-Pierre Vogel lui-même a décidé de médailler Marie-Laure Pléver.

Chaque nouveau lauréat a reçu la médaille du Sénat avant d'aller visiter ce dernier prochainement. L'an prochain, ce sera à leur tour d'honorer une personne.



Les nouveaux ambassadeurs de Bonnétable ont reçu la médaille du Sénat. © Le Maine Libre

Bonnétable - La vidéosurveillance pour lutter contre les dépôts sauvage ?

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, samedi 13 janvier 2024, 495 mots

Vendredi, 300 personnes ont assisté aux vœux de Marie-Laure Pléver, maire de Bonnétable. Pour ces premiers vœux, Marie-Laure Pléver, élue en mai dernier, maire de Bonnétable, après la démission de l'ancien maire Frédéric Barré, a évoqué les avancées sur des dossiers majeurs.

Nous allons étudier le développement de la vidéo surveillance »

Marie-Laure Pléver

Maire de Bonnétable

Assainissement collectif, ordures ménagères, voirie, infrastructures sportives... Les dossiers sont nombreux pour l'équipe municipale.

Assainissement collectif

La dernière phase de travaux est prévue pour fin 2024, début 2025.

Concernant les travaux non terminés rue de Saint-André-de-Gelly, « malgré des réunions avec les entreprises, assurances et l'école du Sacré-Cœur, nous ne pouvons actuellement fournir de date de conclusion, le dossier étant géré par les assurances. »

Ordures ménagères : les règles ne sont pas respectées

« Certains abords de notre commune sont très régulièrement sales. » La maire a rappelé le respect strict des règles en lien avec la communauté de communes et précisé, « les dépôts de déchets sauvages en ville et en campagne sont quotidiens. Cela n'est pas tolérable. Nous allons étudier le développement de la vidéo surveillance. Une piste parmi d'autres afin d'identifier plus facilement les contrevenants. »

Voie et aménagement urbain

Report de la deuxième tranche d'aménagement du jardin public. « La hausse des prix énergétiques nous oblige à reporter certains investissements. Les travaux de constructions et de voiries sont touchés de plein fouet par les hausses du prix des coûts des matériaux dans le bâtiment et les travaux publics. »

L'éclairage public

La commune connaît depuis plusieurs semaines, des dysfonctionnements à certains endroits. « Nous travaillons avec le prestataire chargé de la maintenance pour y remédier, des devis sont en cours. » Un projet de rénovation en LED est prévu pour 2024.

Les infrastructures sportives

Pour ce sujet souvent évoqué, la maire explique « travailler avec son équipe aux côtés des sections athlétisme, football et rugby et qu'un diagnostic est en cours sur la réfection partielle ou totale du gymnase à la suite d'infiltrations d'eau. »

En ce qui concerne le sport, Bonnétable a été labellisé « Terre de jeux 2024 » et le 5 avril prochain, la commune accueillera la course cycliste « Région Pays de la Loire Tour ».

Bientôt passeport et carte d'identité en mairie

Enfin, avant d'inviter la population à déguster la traditionnelle galette, la maire a rappelé qu'au mois d'août 2024, la commune fêtera le 80^e anniversaire de la Libération de Bonnétable et annoncé que la commune de Bonnétable sera bientôt habilitée à délivrer cartes d'identité et passeports.

Nino Bourguine, maire du conseil municipal jeunes accompagné de ses jeunes camarades, étaient aux côtés de la maire pendant le discours.

Marie-Laure Pléver a salué les officiels, les élus des communes voisines, et toutes les personnes présentes, les hommes et femmes de la brigade de gendarmerie et des sapeurs-pompiers et policier intercommunal. Elle a également exprimé sa gratitude envers l'équipe municipale, les agents municipaux et périscolaires et des nombreuses associations.



Beaucoup de Bonnétabliens se sont déplacés pour les premiers vœux de Marie-Laure Pléver. © Le Maine Libre

Bonnétable va sévir contre les dépôts sauvages d'ordures: "des abords sont sales et nous font honte"

actu.fr, samedi 13 janvier 2024, 332 mots

Le maire de Bonnétable (Sarthe) a profité de ses vœux pour évoquer des dépôts sauvages d'ordures. La vidéo surveillance pourrait être étendue en 2024, pour en venir à bout.



Marie-Laure Plever, maire de Bonnétable, a présenté ses premiers vœux à la population aux côtés de Nino Bourguin, représentant du conseil municipal des jeunes.

Marie-Laure Plever a présenté sa toute première cérémonie des vœux, vendredi soir, salle Mélusine, à Bonnétable (Sarthe). Elue le 22 mai 2023 -après la démission de Frédéric Barré-, l'élue a avoué aux plus de 250 personnes présentes, « mesurer l'ampleur de la tâche qui m'a été confiée, toute l'énergie et l'engagement qu'elle requiert ».

Et de l'énergie, l'élue doit entre autres en dépenser face aux incivilités. En effet, en fin de discours, l'édile a évoqué les dépôts d'ordures sauvages récurrents auxquels la municipalité, par le biais de ses agents entre autres, est confrontée. Ordures : certains abords de Bonnétable "nous font honte"

En effet, selon son adjoint, « certains abords de la notre commune sont régulièrement sales et nous font honte ». Un sentiment que partage la maire. « Les dépôts sauvages de déchets en ville comme en campagne, sont quotidiens, et ce n'est pas tolérable. »

Et de donner plusieurs causes à cela : « les sacs poubelles doivent être déposés au plus tôt la veille au soir précédant la collecte », mais aussi, « le non-respect de l'utilisation de sacs poubelles translucides jaunes ou gris spécifiques à Maine saosnois. Les sacs achetés dans le commerce ne sont pas collectés ».

Développer la vidéo surveillance pour traquer les contrevenants

De manière récurrente, chaque vendredi, les agents bonnétabliens récupèrent les fameux sacs dits non-conformes. Assurant que cette année 2024, « nous allons étudier le développement de la vidéo surveillance de façon importante. Une piste parmi d'autres pour identifier plus facilement les contrevenants », avertit la première édile.

Bonnétable - Théâtre : « L'amour Vache » débute le week-end prochain

Quotidien Le Maine Libre, www.lemainelibre.fr, dimanche 14 janvier 2024, 294 mots

La troupe de théâtre « Les Tréteaux de Malestable » donnera les premières représentations de sa nouvelle pièce « L'amour vache », samedi 20 et dimanche 21 janvier, à Bonnétable.

Amateurs de rires, marquez vos agendas pour les 20 et 21 janvier prochains à Bonnétable.

Quatorze représentations dans onze communes jusqu'en avril 2024

La troupe théâtrale « Les Tréteaux de Malestable » présentera sa toute nouvelle pièce, « L'Amour vache ».

Après des mois de répétitions, les comédiens sont prêts à dévoiler une comédie en deux actes créés par Viviane Tradivel et Alexis Bondis.

Dans cette œuvre originale, les thèmes de l'agriculture, de l'amour, et de la rivalité se tissent pour offrir une expérience mémorable, promettant un tourbillon de rires et de surprises. La présidente de l'association théâtrale, Sylvie Chopin, décrit la pièce comme, « une comédie moderne et amusante, qui emporte le public dans un univers décalé et drôle. »

« L'Amour vache » met en scène Marie-Thérèse, désespérée par l'idée de voir son fils Jean-François rester célibataire et risquer la perte de l'héritage familial. Elle décide de l'inscrire à l'émission « Cupidon à la ferme ». Entre deux prétendantes et des caméras envahissantes, cette ferme figée dans les années 70 réserve des situations cocasses et des rebondissements inattendus.

Fin de la tournée les 13 et 14 avril

La tournée débutera à Bonnétable, salle de cinéma Mélusine, le 20 et 21 janvier, pour 14 représentations à travers différentes localités telles que Cherré, La Chapelle-du-Bois, Torcé-en-Vallée, Mamers, Semur-en-Vallon, Connerré, Ceton, Tuffé, Saint-Cosme-en-Vairais, Neufchâtel-en-Saosnois et se terminera à Bonnétable les 13 et 14 avril.

Pratique

Vous pouvez encore réserver vos places pour les représentations du 20 janvier à 21 h et du dimanche 21 janvier à 15 h. Pour réserver, contactez le 06 83 87 60 63.



Les comédiens de la troupe « Les Tréteaux de Malestable » sont impatients de lever le rideau leur nouvelle pièce de théâtre, samedi et dimanche prochains. © Le Maine Libre

Bonnétable - Ouest-France recherche un correspondant de presse

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 15 janvier 2024, 107 mots

Vous êtes curieux ? Vous avez un goût prononcé pour l'écriture, la photographie et le contact ? Ouest-France recherche un correspondant de presse pour compléter son équipe, à **Bonnétable**.

La correspondance est une activité complémentaire rémunérée, mais non salariée, qui nécessite d'être disponible.

Être correspondant permet de bénéficier d'avantages, comme le journal *Ouest-France* offert chaque jour dans votre boîte aux lettres ou bien l'accès à toutes offres numériques de la plateforme, des offres spéciales aux publications des éditions *Ouest-France*.

Adressez votre candidature à « Ouest-France, 35, rue Gambetta, 72 000 Le Mans », par mail : redaction.lemans@ouest-france.fr ou via la page Facebook Ouest-France Le Mans. Tél. 02 43 21 76 76.